

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

LES
SOCIÉTÉS SAVANTES
DE LYON

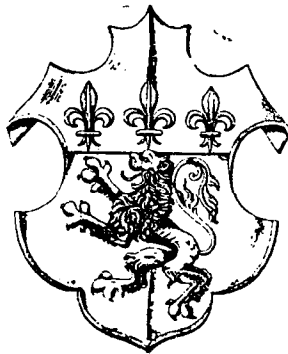
RAPPORT

PRÉSENTÉ

PAR LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE

V^e Section. — Enseignement.

V^e SOUS-SECTION. — SOCIÉTÉS SAVANTES



LYON

A. REY ET C^{IE}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

4, RUE GENTIL, 4

1900

d'agriculture, sciences et industrie; 2° que le nombre des membres titulaires serait illimité; 3° que la cotisation des membres titulaires serait de 30 francs, somme qui pourrait être diminuée d'après le nombre des jetons de présence aux séances.

Les comptes rendus des travaux de la Société d'agriculture depuis 1761 jusqu'à 1805 sont restés manuscrits, et forment un volumineux recueil qui ne serait pas dépourvu d'intérêt pour tracer l'histoire de la science agricole pendant la seconde moitié du xviii^e siècle.

De 1806 à 1836, ont été imprimés 22 comptes rendus annuels.

De 1838 à 1899, ont été imprimés 62 volumes d'Annales.

La Société des sciences industrielles a publié, de 1862 à 1892, 31 volumes d'Annales.

La Société échange ses publications avec celles de 204 sociétés savantes ou institutions scientifiques. Elle a reçu, en outre, un grand nombre d'ouvrages offerts par leurs auteurs, et a ainsi constitué une bibliothèque de 10.500 volumes, qu'elle met à la disposition du public.

L'activité de la Société ne s'est pas manifestée seulement par les travaux scientifiques de ses membres, mais aussi par l'impulsion qu'elle a donnée aux études agricoles et industrielles par l'institution de concours. Grâce aux subventions qu'elle a reçues presque chaque année des administrations publiques et surtout du ministère de l'agriculture, du Conseil général du département du Rhône et de la Chambre de commerce de Lyon, elle a pu provoquer des recherches utiles et récompenser un grand nombre de personnes qui ont contribué au progrès des diverses branches de l'agriculture et de l'industrie.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Vers la fin de l'année 1898, au cours d'un banquet dans lequel étaient réunis fraternellement presque tous les membres de l'Enseignement supérieur lyonnais, plusieurs professeurs exprimèrent le vœu qu'une Société des Amis de l'Université fût créée à Lyon, à l'image de celles qu'ils avaient observées dans plusieurs villes étrangères. Le banquet auquel ils assistaient était la preuve visible

de l'accord parfait existant à Lyon entre les diverses Facultés. Une Société des Amis de l'Université attesterait qu'un lien étroit unit les Facultés à la Ville de Lyon.

L'idée fut favorablement accueillie, et ses propagateurs ne tardèrent pas à constater que beaucoup d'hommes distingués de notre ville, dévoués à la cause de l'enseignement supérieur, avaient eu, de leur côté, la même pensée.

L'entente entre les uns et les autres fut très facile.

Dès le 16 janvier 1889, beaucoup de fonctionnaires de l'ordre le plus élevé et un grand nombre de personnes bien connues pour s'intéresser aux questions scientifiques et littéraires, se groupèrent autour du corps enseignant.

Réunis dans le palais Saint-Pierre, sous la présidence du plus ancien des professeurs et du chef de la magistrature, ils résolurent de fonder à Lyon une Société ayant pour but la constitution et le développement d'une Université régionale. Aux termes de statuts qui furent immédiatement votés, l'activité de la Société devait se manifester par des conférences, par des subventions aux laboratoires, aux bibliothèques et aux publications de l'Université, par la création ou le développement de divers enseignements.

Sans doute, l'Etat pourvoit et continuera de pourvoir aux besoins généraux de chaque université ; mais il ne peut pas satisfaire à toutes les exigences, et ce sont les bonnes volontés locales qui assureront une situation exceptionnelle à des établissements scientifiques, en facilitant les travaux des maîtres et en attirant les élèves par la perspective de nombreux avantages.

Les ressources nécessaires pour l'accomplissement d'une si noble tâche ne pouvaient guère être fournies que par des cotisations venant des membres de la Société. L'espoir fut bien exprimé d'obtenir des subventions de l'Etat, des départements et des communes. Mais il était permis de craindre que, de ce côté, la moisson ne fût pas très abondante. Les grandes personnes morales sont peu disposées, si elles veulent faire des libéralités à un établissement public, à recourir à l'entremise d'une société. Elles donnent directement et sans intermédiaire. Mais on pouvait compter sur des libéralités particulières et sur des souscriptions individuelles. Le chiffre minimum des cotisations fut fixé à 10 francs par an, et même réduit de moitié pour les étudiants. Le titre de fondateur fut réservé aux membres versant un capital de 500 francs.

L'autorisation préfectorale ne se fit pas attendre. L'administration avait été représentée dans l'assemblée préparatoire par les deux secrétaires généraux de la Préfecture, et ces deux fonctionnaires, après avoir pris une part active à l'examen et au vote des statuts, ne pouvaient que conclure à leur approbation.

Un comité, composé de quarante-deux membres, fut chargé des détails de l'organisation, du recrutement des adhérents et de l'administration de la Société. Le 1^{er} février 1889, ce comité adressa un chaleureux appel à tous les hommes dévoués au bien public et à la grandeur de la cité lyonnaise. Il y eut immédiatement plus de quatre cents adhésions et trente personnes s'inscrivirent sur la liste des fondateurs.

La meilleure part de ce brillant succès revient, sans contestation possible, à M. Félix Mangini, que le Comité choisit comme président, et qui a toujours été maintenu à la tête de la Société. L'Assemblée générale du 9 mars 1890 a exactement interprété le sentiment de tous les associés en remerciant cet homme éminent « du zèle dont il a fait preuve pour la prospérité de l'Association et des bienfaits dont elle lui est redevable ».

Dix ans se sont écoulés depuis que la Société, bien organisée, a pu employer ses ressources à la réalisation de son programme. Dans un rapide exposé, reprenant chacun des buts poursuivis, nous allons montrer ce que la Société a fait pour la ville de Lyon et pour l'Université.

Les conférences de la Société des Amis de l'Université sont très rapidement devenues populaires dans notre ville, et le désir d'y assister a certainement entraîné beaucoup d'adhésions. Sept ou huit fois chaque année, pendant l'hiver, le dimanche, vers deux heures de l'après-midi, on peut voir, par centaines, les membres de la Société et leurs familles se dirigeant vers les amphithéâtres des Facultés, presque toujours vers le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, pour entendre tantôt la parole d'un brillant orateur, d'un écrivain renommé, d'un savant illustre, tantôt le simple exposé, par un professeur de l'Université, des progrès réalisés dans l'ordre d'études auquel il se consacre. La Société a même quelquefois offert à ses membres de véritables concerts. C'est ainsi qu'une conférence de M. Maurice Bouchor, sur le chant populaire dans les Ecoles, a été en quelque sorte illustrée par l'exécution de vieilles chansons, pastourelles ou mélodies, auxquelles le conférencier

venait d'adapter de gracieuses compositions littéraires. Plus récemment, la *Schola cantorum* de Saint-Gervais a accompagné d'un commentaire vivant la conférence de M. Hallays, sur l'ancienne musique française.

On ne peut pas songer ici à donner la liste de tous les orateurs, de tous les savants que les Amis de l'Université ont entendus depuis le 2 mars 1890, date de l'inauguration des conférences par M. Liard, directeur de l'Enseignement supérieur, jusqu'à ce jour. Nous citerons seulement quelques noms. Pour l'Institut : MM. Boissier, Jules Simon, Melchior de Vogüé, de l'Académie française ; Janssen, de l'Académie des sciences ; Larroumet, de l'Académie des beaux-arts ; Gebhart, Liard, Georges Picot, de l'Académie des sciences morales et politiques. En dehors de l'Institut : MM. Bonvalot, Maurice Bouchor, Chailley-Bert, Gaston Deschamps, Doumié, Flammarion, Hallays, André Lebon, Charles Richet, Francisque Sarcey. Les universités étrangères ont été représentées par MM. Besnard Bouvier, François de Crue, Ritter, Rod, de Genève ; Godet, de Neufchatel ; Van Hamel, de Groningue. Parmi les Lyonnais, sans parler des professeurs de l'Université, auxquels se sont associés plusieurs professeurs du Lycée, M. Bellessort, M. Charléty, M. Herriot, entre autres, nous mentionnerons seulement M. Edouard Aynard.

La Société a largement subventionné le Laboratoire de médecine comparée, de M. le professeur Arloing, et le Laboratoire maritime, fondé à Tamaris par M. le professeur Dubois. Elle a donné aux Facultés divers instruments de précision qui ont permis de poursuivre, avec fruit, des recherches en vue desquelles les ressources normales étaient insuffisantes. Elle a facilité à des jeunes gens qui suivaient le cours de M. Köhler la visite et l'exploration scientifique des rivages de la Méditerranée. Grâce à elle, plusieurs auxiliaires de l'enseignement ont pu travailler sur des collections qui leur étaient difficilement accessibles, entreprendre des voyages géologiques, réunir les matériaux nécessaires pour la rédaction de leurs thèses.

A l'origine, quelques bourses d'études, quelques allocations pécuniaires pour l'acquit de droits dus au Trésor, ont été accordées à des étudiants signalés par leurs professeurs. Mais, sans parler des déceptions que la Société a rencontrées dans cette voie, elle a eu bientôt à rechercher si de telles subventions rentraient dans le cadre de ses statuts. Après un examen, elle a répondu négativement, et, dès

1892, elle a opposé une fin de non recevoir à toutes les requêtes qui lui étaient adressées.

Par compensation, elle s'est montrée généreuse pour l'Association générale des Étudiants, dont l'une des attributions est précisément de venir en aide aux misères individuelles. Elle a même fait à cette association l'abandon d'un capital assez important qu'elle lui avait prêté pour faire face à des dépenses d'installation et qui devait lui être peu à peu restitué.

C'est à la Société que la Faculté de droit est redevable de toute l'indemnité accordée au professeur chargé du cours d'introduction générale à l'étude du droit. C'est à son initiative et à sa coopération que la même Faculté doit une excellente organisation de conférences préparatoires à l'agrégation. A la Faculté des lettres, elle a rétribué le cours libre d'ethnologie, et permis d'ouvrir plusieurs conférences, consacrées aux sciences auxiliaires de l'enseignement.

Elle prend à sa charge toute la dépense du *Bulletin*. Chaque année, elle met à la disposition du Conseil une somme de 2000 francs, pour encourager le Ministère de l'instruction publique à maintenir, sinon à accroître la dotation des Annales de l'Université. La *Revue de philologie*, publiée par M. Clédat, reçoit une importante subvention, et naguère, alors que le siège des Annales de droit commercial était à Lyon, la Société montrait, par un fort encouragement pécuniaire, l'intérêt qu'elle attache à une œuvre de décentralisation scientifique.

La Société a pris une large part à l'organisation des fêtes universitaires qui ont eu lieu à l'occasion du Congrès de l'Enseignement supérieur, en 1894. C'est elle qui a procuré aux membres du Congrès l'agréable distraction d'une excursion à Vienne ; c'est elle qui, de concert avec la Municipalité viennoise, a supporté les frais de l'hospitalité mémorable que les congressistes reçurent dans la vieille basilique de Saint-Pierre. Si, en 1890, l'Université de Lyon a été représentée par de nombreux étudiants aux fêtes du Centenaire de l'Université de Montpellier, c'est à la Société qu'elle en est redevable, comme elle lui doit en partie l'éclat des cérémonies qui accompagnèrent, en 1896, l'inauguration solennelle d'un nouveau régime universitaire.

Ce rapide exposé de l'œuvre de la Société des Amis de l'Université de Lyon est nécessairement incomplet. Mais il suffira pour montrer de quel zèle cette jeune Société est animée pour développer

le grand établissement qu'elle patronne et ce qu'elle saura faire à l'avenir, lorsque ses ressources progresseront conformément à ses vœux.

L'influence qu'une telle Société peut exercer ne dépend pas absolument des ressources financières dont elle dispose. Il est cependant désirable que sa fortune aille toujours progressant, puisqu'une augmentation dans ses recettes annuelles doit avoir pour conséquence forcée, soit la création d'enseignements nouveaux, soit le développement de ceux qui existent déjà, mais sont insuffisamment dotés.

L'accroissement des revenus de la Société des Amis de l'Université de Lyon est facile à constater. Déduction faite des versements des membres donateurs, versements qui, d'après les statuts, doivent être capitalisés, la Société encaissait, à l'origine, environ 7000 francs par an (7672 fr. en 1890). Au bout de huit ans, ce chiffre est doublé (14.915 fr. en 1897 et 14.361 fr. en 1898). D'un autre côté, les dépenses normales, qui pendant les premières années étaient de plus de 8000 francs (9031 fr. en 1890 ; 8394 fr. en 1891), c'est-à-dire dépassaient ses recettes et obligeaient à des prélèvements sur les capitaux, ont également progressé ; elles se sont élevées à fr. 10.964 en 1897, à 11.522 francs en 1898, et ont, malgré leur accroissement, laissé un reliquat actif suffisant pour rembourser les emprunts faits au fonds social et pour autoriser l'inscription en non-valeurs de créances qu'il a paru difficile de recouvrer. Non seulement donc des améliorations ont été procurées à l'Université, mais encore la situation financière est devenue pleinement satisfaisante.

Le capital social, représentant les souscriptions des membres donateurs et les libéralités faites à la Société, atteint presque 100.000 francs : 91.400 le 1^{er} janvier 1898. L'intérêt qu'il produit (3276 fr. 50 en 1898), augmente sensiblement les ressources normales de la Société (cotisations des membres adhérents : 8710 fr. en 1898 ; subvention du Conseil général : 500 fr. ; subvention de la Chambre de commerce : 1200 fr., etc.).

Si les espérances des fondateurs de la Société ne sont pas encore entièrement réalisées, l'œuvre déjà accomplie, œuvre de dévouement à la science, est dès maintenant assez belle pour que nul n'ait à regretter de l'avoir entreprise.

E. CALLEMÉR,

Doyen de la Faculté de Droit.